



COMMUNE DE SAINT-LYÉ



LE LYOTAIN

JUILLET

ANNÉE 2013 - NUMÉRO 2



FORUM des ASSOCIATIONS

Samedi 06 Juillet

Tombola

Journée festive organisée par le club juniors ados et la commune de St-Lyé, **animée par «Image de Marc»**. Cette porte-ouverte vous permettra de découvrir les associations lyotaines. Des démonstrations et initiations seront proposées tout au long de l'après-midi. L'occasion de prendre un 1^{er} contact pour la rentrée, ou de s'inscrire dès à présent.

Venez nombreux !

Démonstrations

Broderie
Ring (dressage de chien)
Danses de salon
Danses country
Cabaret
Judo
Karaté

Stands

Modélisme - Broderie -
Danses country - Cabaret - Judo -
Pêche - Pompiers - Karaté - APE

**Parc de la Mairie
à partir de 14h**

initiations

Broderie - Danse country - Judo

Entrée libre

**Ce même jour, rando rollers
voir en dernière page**

DANS CE NUMÉRO :

Forum des associations	1
Edito du maire	2
Infos mairie	3
Bibliothèque	3
CDAD	3
Conseil Municipal	4
Platanes	5
Grange L'évêque	6
Nuisances	7
Chasse	8
CCAS	8
Nouvel atelier	9
Expo artistique	9
Course UFO-LEP	9
13 et 14 juillet	10
Etat civil	11
Numéros	11
Agenda	11
Boîte à idées	11
Rando Rollers	12

Retour sur la crue de la Seine

Le lundi 6 mai, Monsieur le Préfet réunit et demande aux élus des communes potentiellement concernées de se préparer à un risque d'inondations importantes. Saint-Lyé est représenté par François Noblot, 1er adjoint.

Dès le début d'après-midi, la municipalité met en œuvre un dispositif de surveillance, procède à l'information des riverains par distribution de bulletins personnalisés et visite sur le terrain, active certains volets du plan communal de sauvegarde qui est en cours de formalisation.

Dispositif de surveillance : visites sur le terrain effectuées par le policier municipal, les sapeurs-pompiers, certains élus.

Information : bulletins personnalisés distribués aux riverains directement concernés (ceux-ci comportent les recommandations préfectorales).

Le département est placé en vigilance de niveau rouge. Le débit de la Seine est d'environ $150\text{m}^3/\text{s}$. Les messages d'alerte «GALA», émanant de la Préfecture se succèdent et nous tiennent informés de la situation à l'instant T et des prévisions de crues à venir.

Le point culminant de cette crue est atteint le jeudi 9 mai en après-midi avec un débit avoisinant les $200\text{m}^3/\text{s}$. Dès lors, la Seine amorce une lente décrue.

Pour notre commune les conséquences sont d'ordre matériel :

- Des sous-sols inondés
- Des cultures détruites
- Une habitante de la rue des Peupliers est partie d'elle-même dans sa famille ainsi qu'une famille de la rue de Champêtre.

Nous avons dû fermer à la circulation la rue de Champêtre ainsi que le chemin de la Pâturotte afin d'en limiter la dégradation et interdire l'accès à certains irresponsables.

La commune a fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, acceptée des services de l'Etat, ainsi qu'une demande de recon-

naissance de calamité agricole. Ces démarches ont été effectuées pour faciliter les déclarations des particuliers et agriculteurs auprès de leurs assurances.

Les conséquences de cette crue ont été très préjudiciables pour certains bénéficiaires du réseau d'assainissement collectif géré par le syndicat St Lyé - Barberey. En effet, le niveau anormalement haut de la nappe phréatique, amplifié par la crue de la Seine a entraîné une saturation de ce réseau qui s'est traduite par des refoulements chez certains habitants ou regards d'eau provenant du pompage de sous-sols, chose interdite et répréhensible.

Le transit était tel que les pompes de relevage, qui normalement travaillent alternativement, ont fonctionné en continu 24h sur 24h dans tous les postes de relèvement. Contrairement à ce qui a pu circuler, le réseau d'assainissement n'est nullement sous-diminé puisqu'il n'est actuellement qu'au tiers de sa capacité prévue.

Maintenant, l'alerte est passée, il nous reste à traiter une autre conséquence : les moustiques, l'opération démoustication est en cours d'élaboration.

Merci à toutes et tous pour votre implication : sapeurs-pompiers, police municipale, entreprises de maintenance, personnels, élus...

Merci aux Lyotaines et Lyotains pour la compréhension et le calme dont vous avez su faire preuve.

Le Maire, Marcel Spilmann





INFOS MAIRIE

Dates de ramassage des encombrants

Grange l'Evêque : 5 septembre

Saint-Lyé : 12 septembre

Merci de les sortir la veille au soir du passage.

Fermeture de la mairie

En raison du 15 août, tous les services municipaux seront fermés le 16 août.

Vacances tranquilles

L'opération tranquillité/vacances est un service gratuit mis en place depuis quelques années par la police municipale avec l'aval de Monsieur le Maire. Afin de bénéficier de ce service, il suffit de remplir une fiche de renseignements auprès du policier

municipal, fiche que vous pouvez télécharger sur le site de la commune : www.saint-lye.fr rubrique infos pratiques.

Inscription listes électorales

En vue des prochaines élections de 2014, il vous est vivement recommandé de procéder à votre inscription sur les listes avant la fin de l'année soit en vous rendant au secrétariat de mairie muni d'un justificatif de domicile récent et de votre pièce d'identité en cours de validité, soit en vous inscrivant directement sur le site internet : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>.

Bibliothèque municipale



de Saint-Lyé



Horaires :

lundi : 15h30 - 17h

mercredi : 11h-12h
15h-17h30

jeudi : 17h30 - 19h

samedi : 13h30 - 15h

Horaires pour le mois d'août :

mercredi : 15h - 17h30

jeudi : 17h30 - 19h

PROCHAIN CHANGE AVEC LA BDP : le 12 juillet 2013

600 ouvrages changés : ROMANS, ALBUMS, DOCUMENTAIRES, BD

ENEZ LES DECOUVRIR - Avec les nouveaux achats de juin.

Permanences juridiques du CDAD

Les juristes du CDAD (conseil départemental d'accès au droit de l'Aube) répondent à toutes les questions juridiques que vous vous posez et ont pour rôle de vous informer, vous aider et vous orienter dans vos démarches juridiques, droit de la famille (divorce, séparation, autorité parentale...), droit des victimes, droit pénal, droit du logement, droit de la consommation... Adressez-vous dans les mairies des permanences pour prendre rendez-vous.

	SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
SAINT-LYE	Lundi 2	10h	Mardi 1	10h	Mardi 5	10h	Mardi 3	10h
BARBEREY	Mardi 24	10h	Mardi 22	10h	Mardi 26	10h	Mardi 17	10h
CRENEY	Mardi 10	10h			Mardi 12	10h		
MACEY	Mardi 3	10h					Mardi 3	10h



L'ÉCHO DU CONSEIL

Séance du 21 mars

Le conseil municipal :

♦ approuve le budget 2013 qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 170 850€ et en investissement à la somme de 1 268 170€.

♦ vote les taux de fiscalité directe qui présentent une augmentation de 3 % par rapport à 2012 et qui correspondent à la politique fiscale adoptée depuis le début du mandat, soit le taux d'inflation (moyenne sur l'année 2012) + 1 point : taxe habitation : 24.99 % (24.26), taxe foncier bâti : 24.54 % (23.83), taxe foncier non bâti : 21.64 % (21.01), CFE : 20.44 % (19.84).

♦ accepte le budget annexe de la zone artisanale de l'Arcade pour la somme de 437 400€.

♦ attribue les subventions pour un montant total de 15 775€.

♦ demande le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour permettre à la commune de préparer celle-ci dans les meilleures conditions possibles et offrir aux enfants des activités de qualité à la sortie de l'école.

♦ crée un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe et un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe pour permettre l'avancement de grade à deux agents méritants. Il en profite pour mettre à jour le tableau des effectifs.

♦ accepte la proposition du SDEA d'installer un luminaire rue du Lt Simphal à Grange l'Evêque dont la charge communale est fixée à 255€.

♦ instaure un droit de place pour les exposants extérieurs au marché de Noël et le fixe à 15 €, sachant qu'il sera applicable dès 2013.

♦ fixe le prix du repas au restaurant scolaire, à 3 € pour le personnel et 5 € pour les extérieurs (enseignants, etc...) ayant un lien avec la commune.

♦ renouvelle pour 7 ans, à compter de la rentrée scolaire 2012/2013, la convention à passer avec le conseil général pour réglementer le service des transports scolaires dont la commune est organisateur secondaire.

♦ amorti sur 10 ans à compter de 2014 le mobilier acheté pour la construction du restaurant scolaire et la réhabilitation de l'ACMSH pour une somme de 36 964.26€ ttc.

♦ accepte le zonage d'assainissement tel que présenté par la société Verdi, réalisé dans le cadre de obligations de la loi sur l'eau et dont le rapport sera soumis à enquête publique. Il sollicite par ailleurs une subvention de l'agence de bassin Seine Normandie pour l'aider à financer les honoraires de la société qui a réalisé l'étude.

♦ accepte l'acquisition pour

l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZE 492 et 499 pour les rétrocéder à Mr et Mme Perrin, (ZE 492 en partie), ainsi que celle cadastrée AR 341 (3m²).

♦ donne délégation au maire pour préempter sur la ZAD (zone d'aménagement différé) ce qui complète sa délégation autorisée par délibération du 20 mars 2008.

♦ nomme Mr Guy Delange, agriculteur pour représenter la commune au sein de l'AFR, et ce pour un mandat de 6 ans à compter de 2013.

Séance du 17 mai

Le conseil municipal reçoit M. Modesto, gérant de l'intermarché de Saint-Lyé, qui vient présenter sa demande d'acquérir l'ensemble des terrains de la future zone artisanale de l'Arcade, pour y transférer son magasin qui nécessite essentiellement des travaux de mise en conformité et d'agrandissement.

Le planning annoncé est le suivant :

- conditions de cession
- étude préalable et validation du projet pour juillet
- examen du dossier par la CDAD en septembre
- réponse de la CDAD en novembre

M. Modesto est très intéressé pour transférer son magasin à l'entrée de la commune, ce qui



L'ÉCHO DU CONSEIL (SUITE)

permettrait également de réduire la circulation intra-muros et de limiter « l'évasion commerciale » vers l'agglomération.

M. le Maire invite le conseil à réfléchir à ce dossier et le convoque d'ores et déjà pour une réunion le 5 juin prochain pour prendre une décision définitive.

Séance du 5 juin

Le conseil municipal :

- approuve les comptes administratifs et de gestion 2012 arrêtés aux sommes suivantes :

Situation au 1^{er} janvier 2012 : excédent de 519 225.36€

Résultats 2012 :

⇒ fonctionnement : excédent de 288 786.29€

⇒ investissement : excédent de 202 099.75€

Situation au 1^{er} janvier 2013 : ex-

cédent de 589 751.40€ que le conseil accepte d'affecter ainsi :

⇒ reprise excédent d'investissement de 41 420.07 €

⇒ prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 170 870 €

⇒ fond de réserves : 377 461.33€

- ♦ valide (1 voix contre) la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir la société C3I pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg pour un montant d'honoraires fixé sur l'ensemble du projet à 58 528.43€ ht, auquel il convient d'ajouter les frais relatifs au relevé topographique pour 11 431.25€ ht.

- ♦ émet un avis sur les admissions en non-valeur présentées par Mme Le Percepteur pour les sommes respectives de 17.50€, 80€ et 380.10€.

- ♦ refuse de lever la pénalité de

retard (1 abstention) appliquée à la société Ronzat dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire.

- ♦ accepte de céder (1 voix contre) à M. Modesto l'ensemble des terrains formant la zone artisanale de l'Arcade, au prix de 12€ le m2. Au prix de cette cession, s'ajoute les frais de maîtrise d'œuvre et de fouilles, comme convenu, en dédommagement des sommes déjà engagées par la commune dans le cadre du projet de zone qui se verrait donc abandonné.

**L'intégralité de
chaque conseil
municipal est
affichée en mairie
ou consultable
sur le site internet :
www.saint-lye.fr**

LES PLATANES DE L'ALLÉE DU CHÂTEAU MALADES ?

Certains d'entre vous l'ont peut-être remarqué, les platanes de l'allée du Château ont souffert ces derniers temps.

Face à ce problème, la commune a contacté les services de l'ONF afin d'établir un diagnostic.

Après un printemps humide et pluvieux et un niveau élevé de la nappe phréatique, des tâches brunes ou noires sont apparues sur les feuilles, qui ont pris peu à peu un aspect desséché et ont pu tomber prématurément. Ce phénomène est dû à une maladie,

l'anthracnose, transmise par une certaine forme de champignons, présents en permanence sur l'arbre mais dont la nocivité se révèle en fonction des conditions climatiques.

Aucun traitement n'est nécessaire, l'amélioration des conditions

climatiques mettra fin à ce phénomène.





SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVÊQUE



Réunion du 4 avril

Vote du compte administratif 2012

Le compte administratif 2012 est en conformité avec le compte de gestion de Mme Le Percepteur de Pont Saint Marie :

Fonctionnement : déficit de 10953.83€, dépenses 91079.45€, recettes : 80 125.62€. investissement : excédent de 2028.20€, dépenses : 18671.80€, recettes : 20700€.

La situation financière au 1^{er} janvier 2013 présente un excédent de fonctionnement de 13262.75€ et un excédent d'investissement de 8694.64€.

Le président propose l'affectation suivante des résultats :

⇒ prélèvement sur l'excédent d'investissement pour financer le remboursement du capital.

⇒ prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour financer le complément à verser aux pompiers (indemnités 2010 et 2011) sur proposition de la chambre régionale des comptes.

⇒ prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour réaliser des travaux de voiries

Le Maire de Macey maintient son refus de réaliser des travaux d'investissement sur Grange l'Évêque compte-tenu des finances de sa commune encore en 2013. Il demande au Président de conserver l'excédent de fonctionnement en réserves. Il accepte toutefois la proposition pour les deux premiers points. Le président accepte cette modification.

Vote du budget primitif 2013

Le président présente le projet de budget 2013 dont la section de fonctionnement est évaluée à la somme de 100 970€.

La section d'investissement comprend le remboursement du capital fixé pour 2013 à 8 700€, qui sera financé par un prélèvement sur l'excédent d'investissement. Le président rappelle la nécessité de réaliser des travaux de voiries et propose d'inscrire une somme

de 15 170€ qui serait financée par la recette provenant de l'amortissement des frais d'étude (dernière année), par le FCTVA dû au titre des travaux 2011 et non versé en 2012 et par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 11 960 €.

A la demande du Maire de Macey, le président accepte de modifier la section d'investissement : ne prévoir que le remboursement du capital de la dette qui serait financée par un prélèvement sur l'excédent d'investissement, le FCTVA et l'amortissement.

Compte-tenu de tous ces éléments, la participation des communes au titre de 2013 est donc estimée à : Macey : 41 373 € (44 177€ en 2012), Saint Lyé : 52 597€ (53 498€ en 2012).

Avec 3 votes pour et 4 contre, le président rappelle qu'en application de la réglementation, il va saisir le Préfet, qui devra donc le régler, comme en 2011 et 2012, sur proposition de la chambre régionale des comptes. Il regrette cette procédure d'autant que tout laisse penser que la chambre régionale des comptes reprendra l'intégralité de cette proposition.

Indemnités aux pompiers

Le comité syndical fixe les nouvelles règles applicables aux indemnités des pompiers à compter du 1^{er} janvier 2013.

Celles-ci étant considérées comme des rémunérations, elles sont versées individuellement à



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVÊQUE (SUITE)

chaque pompier.

Les interventions dites opérationnelles, correspondant à leur mission de sécurité civile sont rémunérées en application des taux fixés par le décret du 22 novembre 1996. Elles sont calculées en fonction du temps passé en service, sachant que celui-ci est décompté à partir de l'alerte du SPV jusqu'au moment où il quitte le CPI après remise en état du matériel.

Toutefois, pour les interventions non opérationnelles, manœuvre, garde (entretien matériel), le taux est fixé à 50% de l'indemnité normale. En ce qui concerne les indemnités dues pour les formations, elles sont depuis le 1^{er} janvier 2012 rémunérées à 100 %, sachant que le nombre de va-

cations par journée de formation est fixé à 8.

les indemnités sont versées au vu d'un tableau détaillé. Au préalable, le chef de corps transmet à la fin de chaque semestre, le cahier des interventions qui doit mentionner le type d'intervention, la date, l'heure, le temps passé, le nombre de pompiers concernés et leur nom ;

Les interventions non opérationnelles concernant la sécurité des manifestations, organisées par le syndicat ou les associations œuvrant sur le hameau, ne donnent pas droit à indemnités. Elles doivent toutefois faire l'objet d'un ordre de mission signé par le Président.

Le président précise par ailleurs

au comité syndical que l'estafette des pompiers a été réparée pour une somme de 500€ et que la moto pompe est toujours à Lusigny en attente d'être réparée.

Travaux de voiries

Le président prend note que le budget ne prévoit toujours pas de crédit pour la réfection de voiries, ce qu'il déplore vivement.

Il demande s'il est possible quand même de procéder à une émulsion devant l'école, ce qui est refusé, principalement par les élus de Macey.

Projet de fleurissement

Le comité syndical à la demande du président, accepte l'achat de fleurs à planter sur la partie Macey, pour uniformiser le fleurissement sur le hameau.



NUISANCES DE VOISINAGE

Arrêté préfectoral 08-2432 en date du 22/07/2008

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse... ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,**

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures

propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et in-tempestive.

HORAIRES DÉCHÈTERIES - AVRIL A SEPTEMBRE

	La chapelle Saint Luc		Pont Sainte Marie	
Lundi	9h-12h	15h-19h	9h-12h	15h-19h
Mardi	9h-12h	15h-19h	9h-12h	15h-19h
Mercredi	9h-12h	15h-19h	fermé	fermé
Jeudi	fermé	fermé	9h-12h	15h-19h
Vendredi	9h-12h	15h-19h	9h-12h	15h-19h
Samedi	9h-12h	15h-19h	9h-12h	15h-19h
Dimanche	10h-12h30	fermé	10h-12h30	fermé

Rappel : les déchets verts sont à apporter à la déchèterie

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT LYE

Composition du bureau
depuis 2012

Président : GODON Eddy

Responsable grand gibier

☎ 06 61 69 17 51

Vice président : DIOT Michel

Trésoriers : DUVAL Ludovic,

LUTEL Régis

☎ 06 83 88 60 15

Secrétaire : GODON Jacky

Membres du bureau :

PUYDOYER Patrick (responsable de la plaine) ☎ 03 25 76 56 93,
BATTEUR Jocelyn, GUYOT Hervé,
GUYOT Gislaine, DEBRET Jean-Marie, MOSTAERT Jean-Luc.

Saison de chasse 2013-2014

Pour la saison 2013/14, une inscription vous sera demandée afin de gérer les comptes de la société.

Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 30 euros.

Merci de prendre contact avant le 30 juin au 0661691751 au quel cas votre inscription se verra refuser par le bureau. Il a été attribué une bague de chevreuil à

l'approche, la société a décidé de la vendre aux enchères mise à prix 150€, faite vos offres par écrit, à remettre lors des permanences.

Assemblée générale

L'assemblée générale se tiendra le samedi 7 septembre à 17h30 salle des fêtes de Saint Lye.

FESTIVITÉS

Pour sa 2^{ème} année d'existence, l'équipe de la société de chasse organise son premier repas (buffet campagnard), le samedi 7 septembre 2013 à la salle des fêtes de Saint-Lyé.

Participation des sonneurs de cors de chasse du grand cernay.

Nous comptons sur tous les chasseurs, familles, et amis pour participer à cette soirée.

Les tarifs sont à l'étude et paraîtront dans les journaux locaux.

Pour tout renseignement, contacter M. GODON Eddy ou M. PUYDOYER Patrick.

Gestion du gibier

La société met en place plusieurs actions pour sauvegarder le petit

gibier.

Mise en place d'abris pour les perdreaux (21 déjà en place, 50 restent à réaliser avant l'hiver).

Piégeage des prédateurs (renard, corbeaux, pie).

Adhésion à la gestion de repeuplement des faisans dans la Vallée de la Seine.

Fabrication de deux volières de «prélaché» de faisandeaux.



Abris à perdreaux avec
abreuvoir et égrainoir



Volière de prélaché

CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) intervient de diverses manières et dans différents secteurs.

Il intervient dans le cadre de son dispositif d'aides qui couvre la petite enfance (aide à la garde d'enfant pour les moins de 6 ans), la vie scolaire (aide aux classes de découvertes, aides aux études), la recherche d'emploi (aide au passage du permis de

conduire) et le 3^{ème} âge (aide dans le cadre du maintien à domicile)

Les demandes qui ne rentrent pas dans le cadre du dispositif d'aide, seront étudiées au cas par cas.

Pour tout renseignement complémentaire :

www.saint-lye.fr rubrique ccas
ou 03 25 76 24 55.

Colis des anciens

Vous êtes nouvel habitant
de 70 ans ou plus
ou vous venez d'avoir 70 ans,
pensez à vous faire connaître
auprès du CCAS de la commune
pour bénéficier du colis
de fin d'année.

NOUVEL ATELIER D'ARTISTE A SAINT-LYÉ

Lyotaine de longue date, Nathalie COLLET, ancienne élève de l'école des Beaux-Arts de Troyes a ouvert depuis quelques semaines un atelier de dessin et peinture s'adressant essentiellement aux jeunes.

Tous les mercredis après-midi, elle accueille les enfants par petits groupes d'âge, pour des at-

eliers créatifs et découverte. Actuellement 2 groupes sont mis en place : les 6-12 ans et les 13-16 ans (durée 1h30, 20€ la séance, fourniture du matériel comprise).

A la prochaine rentrée, elle va mettre en place un atelier de loisirs créatifs où elle proposera un travail sur la durée (inscription au trimestre au prix de 15€ la séance tout compris). Les inscriptions se feront courant juin et juillet.

Les cours ponctuels continueront et les inscriptions se feront toujours à la demande.



Cette jeune artiste est plutôt inspirée par le pop-art, le street-art. Elle a récemment participé à une exposition sur le thème du manga.

Il convient de rappeler qu'une de ses œuvres orne la salle des cérémonies de la mairie.

Elle a de nombreux projets artistiques et culturels dans ses cartons dont elle espère pouvoir faire profiter les lyotains.



COURSE CYCLISME UFOLEP

Les 5, 6 et 7 juillet 2013 se dérouleront sur le hameau de Grange l'Evêque, les championnats de France UFOLEP de course sur route. Cette manifestation accueillera 1100 coureurs venant de 70 départements de France.

Le circuit de cette manifestation est le suivant : Montgueux, Mesnil-Vallon, Grange-l'Evêque, Montgueux

La circulation sera dans le sens de la course sur les RD 15 et RD 60.

La RD 141 et RD 91 seront entièrement fermées à la circulation :

- ⇒ **Vendredi 5 juillet de 13h00 à 17h00**
- ⇒ **Samedi 6 juillet de 7h30 à 17h30**
- ⇒ **Dimanche 7 juillet de 7h30 à 17h30**

Ce championnat va gêner les habitants, nous leurs présentons toutes nos excuses pour les désagréments causés par cette organisation.



Commune

De

Saint-Lyé

Exposition artistique

samedi 5 octobre 2013
de 14h à 19h

dimanche 6 octobre 2013
de 10h à 12h
et de 14h à 18h30



Salle des fêtes

13 juillet 2013

Rendez-vous devant le local des pompiers, 3 rue Henri Rodin à 21h45 pour le départ de la retraite aux flambeaux.

- ♦ *Départ devant le local des pompiers*
- ♦ *Direction rue Henri Rodin*
- ♦ *Rue du Moulin*
- ♦ *Rue Henri Rodin*
- ♦ *Rue des Martyrs de la Résistance*
- ♦ *Arrivée au stade pour le feu d'artifice*

Le feu d'artifice aura lieu à 23h au stade (il sera reporté en cas de pluie).

14 juillet 2013

11h : Revue du corps des sapeurs pompiers, sur l'esplanade de l'hôtel de ville et dépôt de gerbe.

16h00 : Ouverture du parc de l'hôtel de ville

16h à 23h00 : Bal dans le parc de l'hôtel de ville par Image de Marc ou dans la salle des fêtes en cas de pluie

16h30 : Goûter des enfants (coupon ci-dessous)

17h : Démonstration country

18h30 : Sangria

19h : Plateau repas (à retirer à la mairie en cas de pluie) pour pique nique sur place (coupon ci-dessous)

14 JUILLET 2013

Coupon à déposer à la mairie pour le 8 juillet

Nom : Prénom :

Adresse :

Goûter enfant(s) de moins de 12 ans. Nombre d'enfant(s) (gratuit) :

Nombre de plateau(x) repas (adultes + enfants)

..... *2€ = (tarif lyotain)

..... *8€ = (tarif extérieur)

Total :€

Chèque à établir à l'ordre du trésor public. Merci de le porter au secrétariat et de prendre votre ticket d'inscription.

ÉTAT CIVIL*

Naissances

Emilyan Henry Lebreton le 23 mars

Arthur Hauty le 3 avril

Idriss Dossou-Yovo le 7 mai

Zoé Gallet Queinnec le 11 mai

Calie Cottentin le 5 juin



Mariages

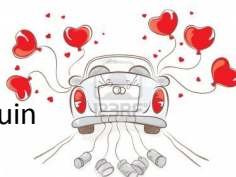
Angélique Briand et Vincent Valour le 17 mai

Laure Guillaume et Frédéric Pataut le 18 mai

Sabrina Raphaël et Alexandre Vilayphiou le 1er juin

Vanessa Bienaimé et Fabien Oudar le 8 juin

Blandine Savry et Paulin Olivier le 15 juin



Décès

Raphaël Roche le 27 février

René Portier le 4 mars

Lucette Fauconnier le 9 mars

Raymond Batteur le 15 mars

Daniel Lesserteur le 7 mai

André Mouton le 7 mai



*Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin municipal

Numéros utiles



Mairie 03 25 76 60 07

Mairie annexe

Grange l'Évêque 03 25 76 65 25

Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30

Écoles de Saint-Lyé

Maternelle 03 25 76 51 63

Primaire 03 25 76 63 58

Écoles de Grange l'Évêque

Maternelle 03 25 76 68 16

Primaire 03 25 76 65 25

Accueil de loisirs

Restaurant scolaire 03 25 80 89 68

Club juniors ados 03 25 76 89 17

Bibliothèque 03 25 81 32 47

Point social 03 25 76 12 91

Conciliateur 06 85 37 66 11

Dépannage électricité 08 10 33 30 10

Sogéa (canalisation eau et tout à l'égout) 03 25 43 22 22

Urgence sécurité gaz 08 00 47 33 33

Gaz France DolceVita 09 69 32 43 24

Raccordement gaz 08 10 22 40 00

La poste 03 25 76 60 00

Admr 03 25 41 06 83

Services d'urgence

Police municipale 06 78 00 48 78

Gendarmerie 17

Brigade de Barberey 03 25 42 32 90

Pompiers 18

Samu 15

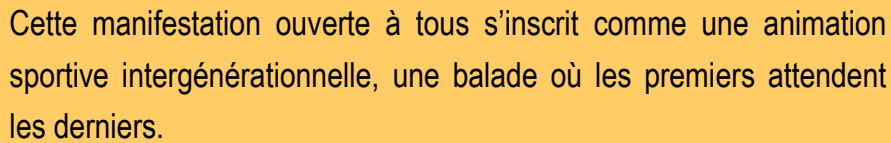


BOÎTE À IDÉES ET SUGGESTIONS

Le conseil municipal étudiera toutes les propositions qui seront déposées mais il n'est possible de répondre qu'aux questions nominatives. Merci de laisser vos coordonnées.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>

2ème édition



1. La randonnée est gratuite et ouverte à tous les patineurs sachant rouler, tourner et freiner.
2. Les enfants sont sous la responsabilité des parents et non pas des signaleurs et des organisateurs.
3. Le port de protections (poignets, genoux, casque...) est obligatoire
4. Seules les personnes équipées de rollers peuvent prendre part à la randonnée (sauf les signaleurs en vélo).
5. Les participants ne peuvent pas dépasser le véhicule ouvreuse de la police municipale.
6. En cas de ralentissement ou de chute, les patineurs signalent le danger à ceux de derrière en levant les bras.
7. Les participants doivent porter un dossard pour des raisons de sécurité.
8. Les organisateurs peuvent annuler la randonnée le jour même en cas de conditions climatiques défavorables.

RDV à partir de 18h
pour le retrait des dossards
Départ de la course à 18h30
Parking de la mairie

